



Ottawa, le 14 FEB 2022

N° 0125 22/ACIC.2/AMJ/MJG

NOTE D'INFORMATION AUX ETUDIANTS BOURSIERS DU CANADA

Il est porté à la connaissance des étudiants ivoiriens boursiers que le processus d'enregistrement et/ou d'actualisation du « fichier étudiant », qui a débuté depuis le 03 janvier 2022 se poursuit.

L'Ambassade souligne qu'il s'agit en effet d'une recommandation forte des autorités ivoiriennes compétentes qui demandent à « l'étudiant bénéficiaire de la bourse d'études de prendre contact avec le service étudiant de l'Ambassade afin de fournir tous les documents demandés par ledit service pour son enregistrement sur le fichier étudiant, préalable à une prise en charge et un suivi académique ».

Par conséquent, tous les étudiants boursiers ivoiriens du Canada sont donc tenus de se présenter au « bureau étudiant de l'Ambassade » pour se faire enregistrer le vendredi 25 février 2022 au plus tard.

L'Ambassade attache la plus grande importance à la participation des étudiants à ce processus.





Ottawa, le

14 FEB 2022

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR DANS LE CADRE DE L'ACTUALISATION DU FICHER DES ÉTUDIANTS IVOIRIENS AU CANADA

- 1- Une copie de la carte consulaire
- 2- L'attestation d'inscription ou de fréquentation
- 3- Une copie de la carte d'étudiant de l'année en cours
- 4- Deux (02) photos d'identité de même tirage
- 5- Les trois (03) premières pages du passeport
- 6- Une copie de la page du passeport portant le visa canadien ou copie du permis d'études
- 7- Une preuve d'adresse (facture, contrat de bail, etc...)
- 8- Les coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence
- 9- L'attestation de bourse
- 10- Le spécimen de chèque

